

Réseaux sociaux Treize ans, âge limite ?

La Commission de protection de la vie privée (CPVP) soutient la proposition du secrétaire d'Etat Philippe De Backer (Open VLD) à la Protection de la vie privée de fixer à 13 ans l'âge minimum pour pouvoir accéder aux réseaux sociaux sans autorisation parentale. En mai prochain entrera en vigueur un règlement européen qui fixe la barre à 16 ans mais laisse aux Etats membres la faculté de baisser cette limite d'âge jusqu'à 13 ans. Alors que la France vient d'opter pour une limitation à 15 ans, le secrétaire d'Etat Philippe De Backer estime que 13 ans est un âge suffisant. (Belga)